

LIBERTÉ, ÉGALITÉ,

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 8 Vendémiaire.

(Ere vulgaire)

Lundi 29 Septembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c, n<sup>o</sup>. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 fols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

## P R U S S E.

*De Thorn, le 3 septembre.*

Des avis reçus ici, il y a quelques jours, ont appris qu'une insurrection générale venoit d'éclater dans la Prusse méridionale. Une division considérable des insurgés est même, dit-on, en marche contre cette ville. Le commandant prussien Hundt a fait des préparatifs, dans la crainte d'une attaque. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Polonais se sont déjà emparés de la ville de Gnesne qui est à douze milles d'ici, de Brzesc qui est à sept milles, & sur le chemin qui conduit à Varsovie. Dans ces deux lieux ils ont fait prisonnières les troupes prussiennes qui s'y trouvoient, arraché l'aigle, pris les caisses, & arrêté tous les employés. De Brzesc ils se sont portés à Wolclawelck qui n'est déjà qu'à sept milles de Thorn, & en ont pris possession. Un détachement prussien s'y est défendu avec vigueur; mais il a été obligé de se rendre prisonnier, après avoir perdu plusieurs officiers & un grand nombre de soldats. Par-tout les habitans ont prêté serment de fidélité à la république.

Depuis, les Polonais ont arrêté près de Wolclawelck un transport considérable de munitions & d'attirails militaires qu'on transportoit de la forteresse de Graudens au camp prussien sous Varsovie. Plusieurs bateaux chargés de munitions pour la même destination, trouvés sur la Vistule, ont été coulés à fond.

P. S. On apprend dans le moment actuel, que les Polonais se sont également rendus maîtres des villes de Siranie & de Lidassom, dont l'une est à quinze milles de Posnanie, l'autre à quatre. La ville de Klodawa, à treize milles d'ici, est tombée aussi en leur pouvoir, & Posen est menacée. A Lissa, les habitans, qui sont pour la plupart Allemands, ont fait beaucoup de résistance.

un grand nombre d'entr'eux a péri. L'insurrection semble s'accroître encore & devenir plus rapide. Les Polonais se retranchent à Radziczewo & à Brzesc. Leurs patrouilles se sont montrées à trois milles d'ici sur la route de Varsovie. Une diete a été convoquée à Gnesne.

## A L L E M A G N E.

*De Hambourg, le 10 septembre.*

La cour de Vienne réitère ses réquisitions dans tout l'Empire pour être assistée dans la guerre, aux dépenses de laquelle elle ne peut plus suffire ni en hommes ni en argent. On sent bien que les états requis de consacrer leurs sujets & leurs richesses au secours de la coalition, dont la foiblesse est mise à découvert par son propre aveu, ne se hâteront pas de voler à son aide, sur-tout après la connoissance qu'ils ont des événemens récents de cette guerre.

Il résulte de cette situation des choses dans toute la Germanie, que les états qui s'en sont tenus, ou à la neutralité, ou à la conservation de leurs rapports commerciaux avec la république française, doivent être les plus heureux, parce qu'ils ont été les plus sages.

Les Suisses, les villes anseatiques sont précisément dans ce cas; & lorsque les événemens de la révolution de France permettront aux législateurs françois de laisser au commerce réciproque des uns & des autres toutes les facilités que la liberté bien consolidée doit répandre sur tous les rapports commerciaux, il en résultera pour la France & pour ses alliés un avantage immense.

Dans ce moment, la loi qui permet la libre importation des productions des états neutres ou alliés de la république, semble être insuffisante à l'avantage commun du commerce, parce que l'exportation des marchandises françaises par terre & par mer n'est pas permise. Cor-

tainement la république ne reçoit & ne peut recevoir des neutres que des objets qui lui sont utiles, & qu'elle leur paye de gré à gré : mais si, au lieu de ce paiement, les neutres reçoivent en échange des productions qui ne fussent pas d'une nécessité première pour la France, l'activité du commerce des neutres s'en accroît, & on apprendrait ainsi aux états coalisés quel est leur tort d'avoir pris part à cette guerre, qui les prive d'un tel avantage. Il semble même que cette mesure seroit révolutionnaire en commerce. Il est impossible que la république n'ait pas dans son enceinte quelque nature de marchandises non-nécessaires en abondance : ce sont celles-là dont les neutres s'accommoderoient, & il en résulteroit l'avantage de ne pas faire sortir de la France un trop grand nombre de signes de valeurs que les malveillans mettent tant d'adresse à discréditer. Enfin, ces avantages commerciaux donneroient à la république de nouveaux secours que les autres états s'empresseroient de lui rendre, à l'imitation des états alliés ou neutres.

## E C O S S E.

*D'Edinbourg, le 25 août.*

Ce matin sont entrés dans la rade de Leith 11 vaisseaux de guerre russes. On croit que c'est cette même flotte qui a mis à terre à Berwick un officier pour se rendre en toute diligence à Londres. On pense qu'elle est destinée pour la mer du Nord, & qu'ainsi elle ne fera pas un long séjour dans cette rade.

## A N G L E T E R R E

*Suite des nouvelles de Londres, du 2 septembre.*

On s'attend tous les jours à voir sortir la grande flotte, & d'autant plus que le signal a été donné. La ligne doit être formée de 37 vaisseaux ; mais d'autres présumant qu'il n'en sortira que 30 des nôtres, accompagnés de 5 vaisseaux portugais.

Les matelots avoient jusqu'ici, à bord, des femmes qu'ils appelloient leurs *épouses* : l'amiral Howe a donné ordre à toutes ces femmes de se retirer ; ce qui nous fait croire qu'il ne tardera pas à appareiller. — Les Portugais doivent former un détachement à part, de manière cependant qu'ils puissent entrer dans la ligne, si les circonstances l'exigent.

Nous apprenons de Gambia que la *Sophie*, de Londres, ainsi que plusieurs autres bâtimens, de Liverpool & de Bristol, y sont arrivés avec leurs vaisseaux d'escorte.

Huit vaisseaux de ligne doivent se rendre à Gibraltar, vers le milieu du mois prochain (premiers jours de vendémiaire.) Ils releveront un nombre égal de nos vaisseaux dans la Méditerranée ; les remplacés reviendront en Angleterre.

On prétend qu'il s'est élevé une grande contestation entre l'impératrice de Russie & le roi de Prusse, au sujet du partage de la Pologne, & qu'en conséquence Catherine refuse de contribuer au siège de Varsovie. Il arrive souvent que les voleurs de royaumes prennent querelle entr'eux pour le partage de dépouilles qu'ils ne tiennent pas encore. Les voleurs d'un ordre inférieur en agissent avec plus de bon sens, sinon avec plus de probité : ils attendent pour se quereller que la proie soit en leur possession.

*De Margate, 23 août.* — La milice de Saint-Emphire s'est mise en marche de Margate, ce matin, pour se rendre

sur les hauteurs de Douvres, où l'on doit former des retranchemens & d'autres ouvrages pour défendre le pays contre l'incursion des Français.

Mardi soir, on a reçu de l'hôtel de la Compagnie-des-Indes la nouvelle que la flotte marchande, revenant de Gallneay, a été aperçue à la hauteur de l'isle de Wight & que vraisemblablement elle est arrivée hier dans le Dunck : elle est composée de 17 vaisseaux.

## F R A N C E.

*De Paris, le 8 vendémiaire.*

On écrit du port de la Montagne que les frégates *l'Alceste*, *la Courageuse* & *la Brune*, avec quelques bricks ont été en croisière sous le commandement du citoyen Perret, & qu'elles se sont emparées de deux bâtimens ennemis.

Jeanbon Saint-André travaille à organiser les bureaux civils de la marine. Quelques individus, incapables d'occuper un poste dans l'administration maritime, ont été destitués.

La flotte anglaise, composée d'environ 40 voiles, tant vaisseaux que frégates & bâtimens légers, a été vue le deuxième jour sans-culotide à 30 lieues, à l'ouest de Sorlingues.

Levasseur, dans la dernière séance des Jacobins, a donné des détails sur la dernière victoire remportée par l'armée de Sambre & Meuse. L'armée ennemie étoit très-avantagusement retranchée sur une montagne à pic qu'entourait une rivière. La nombreuse artillerie qu'ils avoient placée dans les redoutes vomissoit une pluie à mitraille, & les boulets sans nombre sur nos frères. Les intrépides républicains traversent la rivière, en portant leurs gibiers sur le bras & leurs fusils sur la tête, de peur de le mouiller.

Ils gravissent la montagne, en s'accrochant aux arbres d'une main & tenant leurs armes de l'autre ; ils parvinrent ainsi jusqu'à l'ennemi qu'ils mettent en déroute, & auxquels ils prennent sur-le-champ 9 pièces de canon, 25 caissons attelés, & 1200 hommes. Les Impériaux leur demandèrent aussi-tôt la vie à genoux. La cavalerie ennemie étoit tellement effrayée, qu'elle se précipitoit du haut de la montagne dans la rivière. Des pelotons de 15 ou 20 Autrichiens se jetterent aux genoux de 2 ou 3 Français. Le général Moreau a fait des prodiges de valeur dans cette journée. Il est monté le premier au rocher, avec un volontaire qui l'accompagnoit.

Dans la séance du 4 vendémiaire, Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, prononça un superbe discours, qu'on peut regarder comme l'inventaire solennel des droits de J. J. Rousseau à la reconnaissance nationale. Le philosophe, qui applaudit à ce triomphe de la raison humaine sur le despotisme & la superstition, ne peut s'empêcher d'observer qu'en 1762 l'auteur immortel d'Emile étoit poursuivi inhumainement par des archevêques & des procureurs généraux de parlement pour ces mêmes principes qui, des-lors, lui méritoient les palmes de l'immortalité que la nation lui décerne aujourd'hui. Les tyrans de mitre & de robe en s'acharnant ainsi sur les opinions presqu'isolées d'un écrivain éloquent, présumoient déjà qu'

les opinions de cet homme libre assassinoient un jour leur tyrannie, & ils se hâtoient pour faire guillotiner l'auteur de ces opinions : c'est ainsi que tous les tyrans de tous les temps se ressemblent. Ils périssent enfin, la vérité leur survit, & les hommes viennent se ranger sans effort & avec amour sous ses drapeaux éternels.

Voici le plan de la fête ordonnée pour J. J. Rousseau, & qui aura lieu le second décade de vendémiaire.

Le cortège sera composé, 1°. d'un groupe d'artistes, musiciens, exécutant des airs du *Devin du Village* & d'autres airs de la composition de J. J. Rousseau.

Le second groupe, de botaniste, avec des faisceaux de plantes.

*Inscription.*

L'étude de la nature

Le consolait des injustices des hommes.

Le troisieme groupe, d'artistes de toutes espèces, avec les instrumens de leur métier.

*Inscription.*

Il réhabilita les arts utiles.

Le quatrieme groupe, des députés des sections de Paris, portant en tête les tables des droits de l'homme.

*Inscription.*

Il réclama le premier ses droits  
imprescriptibles.

*Statue de la Liberté.*

Cinquieme groupe. Mères vêtues à l'antique : les unes tenant par la main des enfans en âge de suivre le cortège les autres en portant de plus jeunes dans leurs bras.

*Inscription.*

Il rendit les mers à leurs devoirs,  
Et les enfans au bonheur.

*Statue de Rousseau.*

Avec cette inscription :

Au nom du peuple Français,  
La Convention Nationale,  
A J. J. Rousseau,  
An 2°. de la République.

Sixieme groupe. Habitans de Franciade & des communes de Crolet & de Montmorency.

*Inscription.*

C'est au milieu de nous  
Qu'il fit Héloïse, Emile,  
Et le Contrat social.

Septieme groupe. Habitans de la commune d'Hermenville, autour de l'urne cinéraire, sur laquelle seront gravés ces mots :

Ici repose l'Ami de la Nature & de la Vérité.

Huitieme groupe. Genevois avec l'envoyé de la république.

*Inscription.*

Genève aristocrate l'avoit proscrit,  
Genève régénérée a vengé sa mémoire.

Nouvieme groupe. La convention nationale, entourée

d'un ruban tricolor, & précédée du phare des législateurs, *le Contrat social.*

TRIBUNAL CRIMINEL

DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

*Du 6 vendémiaire.*

G. P. Roblin, 52 ans, né à Paris, mercier, rue Grénetta, ex-commandant en chef, & adjudant de la force armée de la section des Amis de la patrie;

A. Boulet, 46 ans, né à Paris, orfèvre, ex-commandant en second de la même section, rue Bourg-l'Abbé;

C. Lefevre, 44 ans, né à Montigny, département de l'Oise, ex-commandant en chef de la même section, rue du grand Harleur;

Ils étoient prévenus d'avoir détourné à leur profit des deniers appartenans à la république & qui leur avoient été confiés pour le paiement des citoyens de garde aux barrières de Paris.

Vu la déclaration du jury, portant qu'il a été détourné différentes sommes appartenant à la république, & d'une valeur de dix livres & au-dessus; que Roblin est convaincu d'en avoir détourné dans l'intention de voler; que le fait n'est pas constant à l'égard de Boulet & Lefevre; le tribunal a condamné à quatre années de fer Roblin, en vertu de l'article VI de la sixieme section du titre premier de la seconde partie du code pénal, & a acquitté & mis en liberté Boulet & Lefevre.

Sur l'observation faite à Roblin qu'il pouvoit se pourvoir dans trois jours en cassation; il a répondu qu'il vouloit se pourvoir en cassation, & qu'il seroit à cet effet sa déclaration au greffe du tribunal.

CONVENTION NATIONALE.

*Etat des prises entrées dans nos ports.*

*Courier du 22 fructidor.*

*Par la frégate l'Unité.* — Un navire anglais de 126 tonneaux chargés de bled, entré à St-Sébastien.

Une corvette espagnole de 6 canons, percée à 12.

Un navire espagnol, coulé.

*Idem*, à Brest. Un navire de 200 tonneaux, allant à la Corogne, avec un chargement de fer, par la frégate *la Tribune*.

*Idem*, de 300 tonneaux, allant à Porto avec un chargement de lin, pris par la frégate *la Tribune*.

*Courier du 27.*

*Entrés à l'Orient.* — Un navire de 120 tonneaux, chargé de farine, morue, huile de baleine & chandelles, pour l'Espagne.

*Idem*, à Calais. Un navire chargé de 86 lastes de bled pour Lisbonne, pris par la canonnière *la Chiffonne*.

*Courier du 29.*

*Entrés à Brest.* — Un navire anglais de 90 tonneaux, chargé de diverses marchandises pour l'Espagne, pris par la frégate *la Résolue*.

Un navire de 208 tonneaux chargé de bois de construction, pris par *idem*.

*Idem*. Entré à l'Orient. — Un navire anglais de 350 tonneaux, chargé d'étoffes & soieries.

*Courier du 30.*

*Entrés à Rochefort.* — Un navire portugais de 500 tonneaux, chargé de sucre, tabac & eau-de-vie, pris par la frégate *le Jacobin*.

Un chargé de bled & farine, pris par *idem*.

Un *idem*, chargé de farine, bled & merrains, pris par *idem*.

Trois bâtimens anglais coulés par *idem*.

*Courier du cinquième jour complémentaire.*

*Entré à l'Orient.* — Un navire anglais, armé de 20 canons, allant à la traite des noirs.

Un *idem* de 300 tonneaux, chargé de sucre & café, pris par la frégate *la Tribune*.

Un *idem* de 450 tonneaux, chargé de sucre & café, pris par la frégate *la Cocarde Nationale*.

Un navire chargé de 1900 quarts de harengs, 1500 barils de bœuf salé & 95 milliers de chanvre du Nord, pris par la frégate *la Gloire*.

*Nota.* La même frégate a pris un bâtiment anglais de 420 tonneaux, armé de 20 canons, dont la cargaison est évaluée à 70 mille liv. sterl.

Plus un bâtiment anglais, coulé par *idem*.

*Courier du premier vendémiaire.*

*Entrés à Brest.* — Un navire allant à la Corogne, chargé de bois de construction, fer & filasse, pris par la frégate *la Républicaine*.

Un navire hollandais de 500 tonneaux, armé de 4 canons, pris par la frégate *l'Insurgente*.

*Entrés à Rochefort.* — Un navire chargé de morue verte, pris par la frégate *la Raillieuse*.

Un navire anglais, pris par l'avis *le Lajousky*.

Présidence d'ANDRÉ DUMONT.

*Séance du 7 vendémiaire.*

Un projet de décret sur la liquidation des créanciers des émigrés & condamnés, est ajourné après quelques débats.

A la suite d'un rapport sur un bris de scellés, dont une femme avoit été établie gardienne, la convention décrète que dorénavant les femmes ne pourront être préposées à la garde des scellés.

Parmi les dons offerts pour les malheureuses victimes de l'explosion de Grenelle, on en remarque un de 579 livres, envoyé par les détenus de l'hospice d'Humanité.

Chénier, au nom du comité de salut publique, fait un rapport sur la fête qui doit être célébrée décadi prochain, à l'occasion de l'expulsion totale des satellites du despotisme : il présente des réflexions sur les causes malheureuses qui ont paralysé les arts. Nous n'avons aucun monument durable ; nous n'avons presque aucune inscription où la raison & la langue française ne soient dégradées : des plans bizarres sans originalité, durs sans énergie, monotones sans unité. Des intrigans calomnient avec bassesse tous les hommes à talens qui, la plupart, restent ensevelis dans l'obscurité ou gémissent dans les cachots : mais un regard de la convention peut les en tirer. « Il est tems, dit Chénier, qu'on puisse avoir du mérite impunément..... Le génie a besoin de la liberté, & la liberté a besoin du génie ».

Le rapporteur observe qu'on n'a pas assez de tems pour donner à l'ordonnance & aux détails de la fête des Victoires, la majesté & la grandeur qui conviennent au sujet :

il présente un plan simple qui auroit été adopté si un membre n'avoit proposé de reculer l'époque de cette fête, afin qu'elle pût être célébrée le même jour dans toutes les communes de la république. — La convention décrète que la fête des Victoires sera célébrée dans toute la république, le 30 vendémiaire présent mois.

Bourdon, de l'Oise, présente quelques vues sur le caractère qui convient aux fêtes d'un grand peuple. — Merlin, de Thionville, fait aussi des réflexions à cet égard ; & pour rendre ses idées sensibles, il donne lecture d'un plan qu'il a conçu pour la fête des victoires : le projet de Merlin excite de vifs applaudissemens ; il est renvoyé au comité d'instruction publique, ainsi que toutes les observations faites dans le cours des débats.

Une députation de la société populaire séante dans la salle électorale, vient se plaindre de nouveau de ce que le droit de pétition a été violé par l'arrestation de deux de ses membres, les citoyens Varlet & Bodson, dont elle loue le patriotisme & le courage. Elle annonce que le comité de sûreté générale a déjà fait mettre en liberté le citoyen Bodson : persuadée que la convention ne peut vouloir l'oppression des républicains, elle demande la même justice pour Varlet : elle demande aussi le rapport du décret qui a mis dans les dépendances de l'hospice la salle du ci-devant évêché, où la société tenoit ses séances ; elle observe que cet emplacement, qui seroit aussi aux séances de la section, ne peut, d'après l'avis unanime des gens de l'art, être destiné à loger des malades : elle rappelle que ce fut dans cette salle que les patriotes se réunirent tant de fois pour sauver la patrie ; enfin pleine de confiance dans la convention nationale, qui a rendu hommage aux droits du peuple, en déclarant qu'elle ne souffriroit jamais qu'il fût porté atteinte aux sociétés populaires, elle demande au moins la suspension du décret jusqu'au rapport que la convention se fera présenter à cet égard. — Cette pétition est accueillie : la première partie en est renvoyée au comité de sûreté générale : quant au surplus, le comité des domaines fera un rapport sous trois jours.

La société populaire de Commune-Affranchie a été égarée, comme quelques autres, par des intrigans, par des scélérats qui voudroient ressaisir le pouvoir terrible dont Robespierre, leur suzerain, leur avoit donné l'investiture : cette société s'est grossie considérablement, en admettant dans son sein un grand nombre de ci-devant fonctionnaires démis.

Dans l'une de ses dernières séances, un orateur a prononcé un discours plein de maximes séditieuses & contre-révolutionnaires ; il a osé dire que *le souverain est immédiatement dans les sociétés populaires*, & de ce principe absurde, destructif de toute liberté, puisqu'il transporta dans les sociétés populaires la souveraineté du peuple, il n'a pas craint de tirer quelques-unes des conséquences aussi extravagantes qu'atroces qui en découlent. Le discours a été applaudi ; la société en a arrêté l'impression & l'affiche ; les murs des maisons en ont été couverts.

La terreur reprenoit son empire dans Commune-Affranchie : mais les représentans du peuple, Charlier & Pocholle, lui ont opposé l'énergie nationale : ils ont rappelé la société aux principes, ils ont ajourné ses séances, ils l'ont soumise à une épuration nouvelle, & ont envoyé l'orateur au comité de sûreté générale. Les citoyens de Commune-Affranchie respirent une seconde fois. — La lettre des représentans du peuple, Charlier & Pocholle, sera insérée au bulletin.

N  
Le Bu  
vis-à-vis  
par an,  
attendu  
recevoir  
deont s'a  
par feuil

L'esca  
seaux de  
les vaiss  
Garaa,  
Comte A  
la Charl  
Ou vo  
cadre, l  
l'Espagn  
la mème  
Il est  
li nuée  
notre co  
côtes. Ce  
trec de  
Orientale  
venir à l  
Le cap  
frégate,  
française  
vaisseaux  
diligence  
Le vai  
a été pri  
pals. Le  
une frég  
pool, o  
La m  
égociati  
est St  
u roi l